

Code de conduite

Ce code de conduite sert de guide à la conduite professionnelle à tenir pour TOTEM France. Cela concerne tous les collaborateurs, quels que soient leurs métiers ou niveaux de responsabilité. Chacun des collaborateurs de TOTEM France, en particulier les managers, doit promouvoir, respecter et faire respecter ces principes.

Il ne se substitue pas aux lois et aux règlements applicables en France et au sein de l'Union Européenne, ni aux accords et aux engagements existants.

En tant que de besoin, des règles spécifiques complètent ce code de conduite.

Nos principes d'action et de comportement s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux tels ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail, par l'OCDE et par le Pacte Mondial.

Nos valeurs

Le respect

C'est le fil conducteur qui nous guide dans nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes. Il est au cœur de nos relations, aussi bien à l'intérieur de l'entreprise, que vis-à-vis de nos bailleurs, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos concurrents. Notre engagement va au-delà de la conformité aux lois et règlements.

- Nous reconnaissons le droit de chacun à sa différence qui doit être prise en considération et respectée et que nous considérons comme une richesse pour l'entreprise.
- Nous respectons les différences liées à l'origine, à la couleur de peau, au sexe, à l'âge, à la situation de famille et aux choix de vie, de même que celles liées aux croyances religieuses et à l'engagement politique ou syndicale.
- Nous respectons les individus et leur droit à la protection de la vie privée.

L'intégrité

Notre volonté est de bâtir notre réputation d'intégrité.

Vis-à-vis de nos clients et bailleurs, cela se traduit par le refus de la corruption et du trafic d'influences sous toutes leurs formes et par un respect scrupuleux du devoir d'honnêteté dans l'exercice de notre activité et nos relations.

En interne, cet objectif appelle l'exemplarité, en particulier celle du management, et celle que l'on se donne à soi-même vis-à-vis de ses collègues.

La qualité

Notre ambition est d'être reconnu et recommandé par l'ensemble de nos parties prenantes pour la qualité de nos prestations et de notre relation. Par conséquent, cet engagement consiste à délivrer un service irréprochable à nos clients et à avoir une relation de qualité avec nos bailleurs. Cet objectif concerne tous les métiers et chacun y a un rôle et y contribue.

L'esprit d'équipe

Pour gagner ensemble nos challenges d'aujourd'hui et de demain, nous misons sur la mise en commun des meilleures compétences à l'écoute de nos clients, de nos bailleurs et de l'ensemble des parties prenantes. Le socle de notre esprit d'équipe est la solidarité et la coopération.



Nos principes d'action

A l'égard de l'ensemble des lois et réglementations

Nous respectons les lois et règlements applicables.

- Nous nous abstenons de financer des partis politiques ou des associations dont l'objet est essentiellement politique.
- Nous rejetons la corruption.
- Nous promovons le développement durable.
- Conscients de nos responsabilités, nous optimisons nos consommations d'énergie et autres ressources naturelles et intégrons les préoccupations environnementales dans nos activités.

A l'égard de nos clients et de nos bailleurs

TOTEM France a l'ambition de bâtir sa réussite sur la qualité de ses prestations et sur la satisfaction de ses clients et des bailleurs qui lui ont confié leurs biens. Attentifs à leurs besoins et à leurs attentes, nous évaluons et améliorons constamment nos services et la qualité de notre relation.

Nous refusons la corruption sous toutes ses formes afin que notre réussite soit uniquement basée sur nos qualités. Nous formons et sensibilisons en permanence nos collaborateurs à ce risque et leur demandons d'appliquer la plus grande vigilance.

A l'égard de nos collaborateurs

Nous sommes confiants dans l'intégrité, la capacité d'initiative, le sens des responsabilités et la motivation de nos collaborateurs. Nous favorisons le développement de leurs qualités professionnelles et de leur responsabilité individuelle dans le cadre de marges de manœuvres accrues, ainsi que le développement de l'intelligence collective de l'innovation et de l'esprit d'équipe.

Nos équipes reflètent la diversité des cultures et des compétences. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle.

Nous favorisons l'équilibre vie professionnelle / vie privée et respectons le droit de nos collaborateurs à la déconnexion.

Nous mettons à disposition de nos collaborateurs un dispositif de signalement d'infractions ou de fraudes dont ils auraient connaissance. Le traitement de ces signalements respecte les exigences de professionnalisme, de confidentialité et de protection du lanceur d'alerte.

A l'égard de nos fournisseurs

Nous établissons des relations de confiance, de respect et d'intégrité avec nos fournisseurs, en vue de faire bénéficier nos clients du meilleur service. Nous attendons d'eux des engagements équivalents à ceux de cette charte et en particulier sur

- la prohibition de toutes formes de corruption,
- l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession,
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- la contribution à l'abolition effective du travail des enfants.

A l'égard de nos concurrents

Nous cherchons à nous différencier de nos concurrents par l'expérience proposée à nos clients et bailleurs, basée sur la qualité de nos services et de nos relations.

Nous souscrivons au principe fondamental d'une concurrence saine et loyale, facteur de croissance et d'innovation. Et nous refusons le dénigrement de nos concurrents et demandons à nos collaborateurs d'avoir une attitude exemplaire à cet égard.



Les principes de comportement individuel

Chaque collaborateur doit faire preuve, dans sa mission ou son activité au sein de TOTEM France, d'intégrité, de respect, d'objectivité, de conscience professionnelle et de sens des responsabilités. Chacun, quelles que soient son activité et ses responsabilités, vise l'excellence, en s'efforçant de développer ses compétences et son aptitude à innover. Chacun contribue à instaurer et à maintenir un environnement de confiance et de qualité, ainsi qu'à favoriser la performance, l'initiative et l'esprit d'équipe.

Comment mettre en œuvre ces principes dans mon activité professionnelle ?

Dans mes rapports avec nos clients et fournisseurs

Je veille au respect des principes d'intégrité, de qualité et d'impartialité dans mes relations avec les clients, les bailleurs et les fournisseurs.

Je refuse toute pratique corruptive

- Je m'interdis toute participation à des actes de corruption et à toute pratique de trafic d'influences.
- J'applique la politique "cadeaux & invitations" de TOTEM France,
 - je m'abstiens d'offrir des cadeaux de grande valeur et je déclare tous les cadeaux et invitations que j'offre,
 - je m'interdis de solliciter des cadeaux ou des avantages et d'en accepter qui aient une valeur significative et je déclare tous les cadeaux et invitations que je reçois.
- En tant que collaborateur, lorsque je négocie un contrat avec des tiers, je prends les mesures appropriées pour garantir l'exactitude des informations transmises. De plus, je m'assure, avant de lancer toute action engageant le Groupe ou une de ses entités, de la pertinence de tous les aspects du contrat (techniques, commerciaux, juridiques, etc.).
- Je m'abstiens de toute action irrégulière.

Conflits d'intérêts

J'évite de me trouver confronté à des situations dans lesquelles mes intérêts personnels (ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles je suis lié, ou dont je suis proche), sont contraires à ceux de TOTEM France.

Si je ne peux éviter pareille situation, je dois me déterminer en toute conscience et en toute intégrité à l'égard de TOTEM France et en informer ma hiérarchie ou le responsable des ressources humaines.

Protection des actifs de TOTEM France

Je veille à la protection et au respect de la propriété intellectuelle et de tous les projets et savoir-faire de toute nature de TOTEM France.

Je veille à l'usage approprié des ressources de TOTEM France et à la préservation de ses actifs. J'évite tout gaspillage et tout abus. J'utilise les moyens mis à ma disposition pour le bon exercice de ma mission dans le respect de l'intérêt de TOTEM France et des règles applicables. Si j'ai accès, dans le cadre professionnel ou fortuitement, à une information confidentielle, je prends toute précaution utile en vue de préserver cette confidentialité.

Cette obligation subsiste pour tout collaborateur après son départ de TOTEM France.

Devoir d'alerte

Si j'ai connaissance d'infractions ou de fraudes commises au détriment de TOTEM France, je dois alerter, selon les cas : ma hiérarchie, le Responsable en charge de la Gestion des Risques, ou le Président de TOTEM France.

Des règles spécifiques complètent la Charte sur ces questions, en application des réglementations en vigueur.